



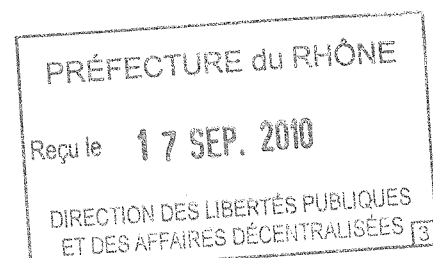
Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

**EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS**  
**CONSEIL du 14 SEPTEMBRE 2010**

L'An Deux Mille Dix, le Quatorze Septembre, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

**Etaient présents :** M. BEGUIN, Mme GUICHERD, Mme FAILLET, M. CAILLET ROUSSET  
 M. DENISSIEUX, M. FIORINI, M. GELIN, M. PARTRAT

M. BEGUIN présente un pouvoir de Mme FOUILLAT  
 Mme GUICHERD présente un pouvoir de Mme NICOLAS  
 M. DENISSIEUX présente un pouvoir de M. JOURDAIN  
 M. FIORINI présente un pouvoir de M. EVANGELISTA  
 M. GELIN présente un pouvoir de M. LAFONT  
 M. PARTRAT présente un pouvoir de Mme BARET



**Objet :** En raison du changement de prêteur pour l'emprunt de 345 000 € souscrit par le  
**Décision** SIM, il convient de procéder à une décision modificative afin d'inscrire les crédits  
**Modificative N°2** nécessaires au budget.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 1641 : Emprunts		227 000 €		
<b>Total D 16 : Rbst d'emprunts</b>		<b>227 000 €</b>		
R 1641 : Emprunts				227 000 €
<b>Total R 16 : Emprunts</b>				<b>227 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>227 000 €</b>		<b>227 000 €</b>

Après délibération, à l'unanimité,

Le Conseil Syndical :

- **ADOPTE** la décision modificative détaillée ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer les actes afférents à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS  
 ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 15 septembre 2010.

Le Président

Bernard BEGUIN

